Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret, 2 février 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction2 février 1880
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireMoret, Arthur (1846-1930)
Lieu de destinationParis
Scripteur / ScriptriceTisserant, Alexandre (1822-1896)

Description

RésuméGodin confirme à Moret qu'il veut, comme Pouillet lui a demandé, se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu le 25 novembre 1879 par la cour d'Amiens dans l'affaire Boucher et Cie de Fumay. Il lui demande le montant de la provision qu'il doit lui verser.
NotesLa lettre est signée « Godin ».

Mots-clés

Procédure (droit)
Personnes citées

- Boucher et Cie
- Pouillet, Eugène (1835-1905)

Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Fumay (Ardennes)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (3)
Collation1 p. (74v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52566